

MODULE 1 : FORMATION DE BASE

Destiné aux membres des Commissions du personnel affilié-e-s à la CCT du secteur social parapublic vaudois

Objectifs

- Connaître le contenu de la convention collective de travail
- Définir leurs rôles et tâches au sein de la commission du personnel
- Connaître leurs droits dans le cadre de la Loi sur la participation

Public cible

Membres des commissions du personnel soumis à la CCT du secteur Social.

Contenu

- Introduction aux bases légales : CO, LTr, Olt, CCT Social, Loi sur la participation
- Rôles et tâches d'une commission du personnel – Droit de participation
- Commissions du personnel – Sensibiliser et motiver ses collègues de travail
- Échanges et questions

Description

Ce module a pour but de fournir les connaissances de base nécessaires au travail et activités d'une commission du personnel

Intervenant-e-s

- Mélinda Skopintseva, Co-Secrétaire Générale chez AvenirSocial Région Vaud

Durée du cours

Accueil de 8h30 à 9h00 – Cafés et croissants

Cours de 9h00 à 17h00 - Repas de midi compris

Prix et lieu

270 CHF par personne (formation et repas compris) - Attestation de participation

Le jeudi 27 juin 2024

**À AvenirSocial Région Vaud, 2^e étage,
Av. des Figuiers 28, 1007 Lausanne**

Inscription

Délai au 15 juin 2024

Contact

Secrétariat AvenirSocial Région Vaud

Avenue des Figuiers 28, 1007 Lausanne

Courriel : vaud@avenirsocial.ch

Tél : +41 21 329 08 30 – Les matins du mardi et jeudi

Le montant de CHF 270.-/personne doit être versé au plus tard

le 20 juin 2024 sur le compte postal suivant :

AvenirSocial – Région Vaud - 1007 Lausanne

IBAN : CH60 0900 0000 1002 7184 6